

# ACTION URGENTE

ÉGYPTE. L'ANNONCE DU VERDICT CONCERNANT UN DÉTRACTEUR DE LA RELIGION EST REPOUSSÉE

**La confusion règne au procès d'Alber Saber Ayad depuis que le juge chargé de l'affaire a rejoint un mouvement de grève national en Égypte. La cour devait annoncer le verdict fin novembre mais a finalement fixé la dernière audience au 12 décembre prochain.**

Le prisonnier d'opinion **Alber Saber Ayad**, jugé pour avoir publié des vidéos sur Internet et pour sa page Facebook considérée comme « diffamant la religion » par les autorités égyptiennes, doit donc attendre avant de finalement savoir quel sort lui sera réservé. S'il est déclaré coupable, il risque une peine de six ans d'emprisonnement et une amende de 500 livres égyptiennes (environ 62 euros).

Les conditions d'incarcération de cet homme se seraient améliorées après que des organisations égyptiennes de défense des droits humains ont porté plainte auprès du procureur général fin octobre dernier. Alber Saber Ayad est toujours enfermé dans la même cellule mais il a maintenant plus facilement accès à l'eau et à des sanitaires. Il aurait également reçu des soins pour l'une de ses mains après avoir été blessé, semble-t-il, lorsqu'un membre des forces de sécurité a tiré sur ses menottes lors d'une audience.

À travers toute l'Égypte, les juges font la grève pour contester un décret promulgué par le président égyptien Mohamed Morsi, car ils considèrent que ce texte porte atteinte à leur indépendance. Ce décret empêche les tribunaux d'examiner les décisions du président ou de dissoudre l'assemblée qui rédige la prochaine Constitution égyptienne. Il prévoit aussi le remplacement du procureur général et le relancement des enquêtes et des poursuites à l'encontre d'agents accusés d'avoir tué des manifestants. Ainsi, les agents de sécurité et les représentants de l'État qui travaillaient sous le régime d'Hosni Moubarak et qui ont été acquittés pourraient être rejugés, ce que le droit égyptien empêchait jusque-là. Des milliers de manifestants sont descendus dans les rues la semaine dernière en signe de protestation.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Alber Saber Ayad car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que son droit à la liberté d'expression ;
- priez-les de veiller à ce que cet homme reçoive tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin, que ses conditions d'incarcération soient conformes aux normes internationales, notamment à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et à l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 DÉCEMBRE 2012 À :**

Ministre de l'Intérieur

Ahmed Gamal El Din  
Ministry of Interior  
El Sheikh Rihan St, Cairo, Égypte

**Fax : +202 2795 9494**

**Formule d'appel : *Your Excellency, /***

**Monsieur le Ministre,**

Procureur général

Talaat Abdallah  
Dar al-Qadha al-'Ali  
Ramses St, Cairo, Égypte

**Fax : +202 2 577 4716**

**Formule d'appel : *Dear Public Prosecutor,***

**/ Monsieur le Procureur général,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 278/12. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE12/034/2012/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

ÉGYPTE. L'ANNONCE DU VERDICT CONCERNANT UN DÉTRACTEUR DE LA RELIGION EST REPOUSSÉE

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Alber Saber Ayad a été arrêté à son domicile, au Caire, le 13 septembre 2012. La veille, des hommes en colère ont encerclé sa maison et tenté de pénétrer chez lui. Ils réclamaient sa mort, le taxant d'hérésie et d'athéisme, et l'accusant de défendre *L'Innocence des musulmans*, un court métrage que beaucoup trouvent insultant. Sa mère a appelé la police à l'aide mais lorsque les policiers sont arrivés le lendemain, ils ont interpellé Alber Saber Ayad et confisqué son ordinateur et des CD. Cette femme est ensuite partie de chez elle, craignant de nouvelles altercations. Alber Saber Ayad a raconté à ses avocats que lorsqu'il était à la prison d'El Marg, un policier a incité les autres détenus à l'attaquer. Pendant le procès de cet homme, le juge a refusé que la défense appelle à la barre des témoins-clés, notamment les policiers impliqués dans l'arrestation du prévenu ou dans l'enquête, ou les personnes ayant porté plainte.

Les charges retenues contre Alber Saber Ayad rappellent les pratiques employées pendant le mandat d'Hosni Moubarak pour restreindre la liberté d'expression. En 2007, le blogueur Karim Amer a été condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement pour avoir critiqué sur son blog le président Hosni Moubarak et les autorités religieuses égyptiennes d'al Azhar. En novembre 2008, le Groupe de travail sur la détention arbitraire (Nations unies) a qualifié la détention de Karim Amer d'« arbitraire » car elle bafouait les libertés fondamentales consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Plusieurs vidéos, apparemment réalisées par un propagandiste anti-islam installé aux États-Unis, ont été traduites en arabe et publiées sur Internet sous le nom de *L'innocence des musulmans*. Ces images présentent de façon insultante le prophète Mahomet et d'autres saints vénérés par les musulmans, offensant ainsi de nombreux croyants. Ces vidéos ont provoqué plusieurs mouvements de protestation dans plusieurs pays musulmans devant des ambassades et d'autres lieux associés aux États-Unis et aux pays occidentaux. Certains de ces rassemblements ont été violents et ont fait plusieurs morts et blessés parmi les manifestants et les forces de sécurité. Le 28 novembre dernier, un tribunal égyptien a condamné à mort huit coptes et un pasteur américain par contumace pour avoir supposément produit le film ou en avoir fait la promotion.

Amnesty International reçoit également des informations relatives à d'autres affaires concernant des personnes inculpées et déclarées coupables de blasphème, dont un chiite accusé d'avoir profané une mosquée, deux musulmans accusés d'avoir dénigré le christianisme en brûlant une Bible, et un chrétien qui aurait été condamné à six ans de prison pour avoir publié sur Internet des images considérées comme offensantes envers l'islam.

Le droit international relatif aux droits humains protège l'expression d'opinions jugées blessantes. La critique des religions et d'autres croyances et idées est une composante essentielle du droit à la liberté d'expression. Les lois telles que celles relatives au blasphème, qui érigent en infraction toute critique ou insulte à l'encontre de croyances spirituelles, bafouent cette liberté fondamentale. Les critiques, insultes ou parodies ne portent pas atteinte à la liberté de religion de chacun, aussi blessantes puissent-elles être considérées.

Nom : Alber Saber Ayad  
Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 278/12, MDE 12/039/2012, 3 décembre 2012

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

